

EXTRAIT DU REGISTRE

aux délibérations du conseil communal



Séance publique du 19 décembre 2024

Date de l'annonce publique : 09/12/2024

Date de la convocation des conseillers : 09/12/2024

Mode de participation

Présences	12	Jungen, Tom (bourgmestre) - Ballmann, Bettina (échevine) - Lourenço, Angelo (échevin) - Brix, Nadine (conseillère) - Damy, Yves (conseiller) - Fisch, Ernest (conseiller) - Flammang, Sandra (conseillère) - Klinski, Mireille (conseillère) - Pompi-gnoli, Fabrice (conseiller) - Reding, Edy (conseiller) - Stoffel, Wayne (conseiller) - Strecker, Erny (conseiller) - Thiry, Olivier (secrétaire communal ff).
Visioconférence	0	Néant.
Procuration	1	Carelli, Sandra (conseillère), procuration donnée au conseiller DAMY.
Absences	1	Excusés : Carelli, Sandra (conseillère). Non excusés : Néant.
Référence		CC.2024-12-19 - 1.06
Point de l'ordre du jour		1.06
Objet		Acte notarié - Acquisition par la Commune - Terrain sis à Berchem - PSL Hieschterbiert - 680/2062

Le conseil communal,

Vu l'acte du 12 décembre 2024, établi par Me Jean-Paul Meyers, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, relatif à l'acquisition d'une place sise à Berchem dans un but d'utilité publique, à savoir la création d'une réserve foncière dans le cadre du plan sectoriel logement (PSL) « Hieschterbiert » à Berchem ;

Acte n° 26729 authentifiant l'opération immobilière suivante conclue avec Monsieur Laurent BRAUN et Madame Nadine SCHULLER :

Acquisition d'une place sise à Berchem, In den Kreuzstrachen, inscrite au cadastre comme suit :

- Commune de Roeser, section B de Berchem -

Numéro 680/2062, lieu-dit: "In den Kreuzstrachen", place, contenant 28 ares 80 centiares ;

Considérant que l'acquisition a eu lieu pour et moyennant le prix de 720.000,00 euros ;

Vu l'article 4/650/221100/99001 du budget communal de l'exercice 2025 ;

Vu le règlement grand-ducal du 10 février 2021 rendant obligatoire le plan directeur sectoriel « lo-gement » ;

Vu la loi du 17 avril 2018 concernant l'aménagement du territoire ;

Vu la loi du 7 août 2023 relative au logement abordable ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Après délibération ;

Décide **à l'unanimité des voix**

D'approuver l'acte n°26729 du 12 décembre 2024, établi par Me Jean-Paul Meyers, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, relatif à l'acquisition d'une place sise à Berchem.



Sollicite la transmission obligatoire de la présente délibération en vertu de l'article 105 (1) 2° de la loi communale modifiée.

En séance à Roeser, date qu'en tête.

(Suivent les signatures)

Roeser, le vendredi 20 décembre 2024

Le bourgmestre,

Le secrétaire communal ff,

POUR
EXPEDITION
CONFORME